



DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 1999

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 25 juillet 2000 sous le numéro R.00-428.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

SOMMAIRE

1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

- 1.1. Responsable du document de référence
- 1.2. Attestation du responsable du document de référence
- 1.3. Responsables du Contrôle des comptes
- 1.4. Politique d'Information

3 Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide S.A. et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide

- 3.1.0. Dénomination sociale et siège social
- 3.1.1. Forme juridique
- 3.1.2. Législation de L'Air Liquide S.A.
- 3.1.3. Dates de constitution et d'expiration
- 3.1.4. Objet social
- 3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés
- 3.1.6. Consultation des documents juridiques
- 3.1.7. Exercice social
- 3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices
- 3.1.9. Assemblées Générales

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

- 3.2.0. Modification du capital social et des droits sociaux
- 3.2.1. Capital social
- 3.2.2. Acquisition par la société de ses propres actions
- 3.2.3. Annulation d'actions et réduction de capital suite au rachat par la société de ses propres actions
- 3.2.4. Capital autorisé, mais non émis, engagements d'autorisation de capital
- 3.2.5. Titres non représentatifs du capital
- 3.2.6. Autres titres donnant accès au capital
- 3.2.7. Tableau d'évolution du capital

3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

- 3.3.0. Actionnariat de L'Air Liquide S.A. au 15 Juin 2000
- 3.3.1. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années
- 3.3.2. Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la société

3.4. Marché des titres de la société

- 3.4.1. Place de cotation
- 3.4.2. Autres titres cotés des filiales consolidées de L'Air Liquide S.A.
- 3.4.3. Données boursières

3.5. Dividendes

4 Renseignements concernant l'activité de L'Air Liquide S.A. et de son Groupe

4.1. Présentation du Groupe - Activités principales

4.1.0. Historique

4.1.1. Principales activités

4.1.2. Données chiffrées sur les trois derniers exercices

4.1.3. Ventilation du chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices par activité et zone géographique

4.2. Dépendance éventuelle de L'Air Liquide à l'égard des brevets et de licences, de contrats d'approvisionnement industriels, commerciaux, ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication

4.3. Faits exceptionnels et litiges

4.4. Effectifs

4.4.0. Effectifs moyens et leur évolution au cours des trois derniers exercices

4.4.1. Répartition par zones géographiques

4.4.2. Bilan social

4.5. Politique d'investissements

4.5.0. Recherche et Innovation

4.5.1. Investissements principaux

5 Patrimoine - Situation Financière - Résultats

5.1. Comptes consolidés : Rapport Financier annexé

5.1.1. Impact des crises asiatique, russe et brésilienne

5.1.2. Passages à l'euro et à l'an 2000

5.2. Bilan, Compte de résultat et Annexes de L'Air Liquide S.A.

6 Organes d'Administration et de Direction, Contrôle des Comptes

6.1. Organes d'Administration et de Direction

6.1.1. Conseil d'Administration

6.1.2. Réunions du Conseil d'Administration

6.1.3. Comités du Conseil d'Administration

6.1.4. Direction Générale

6.1.5. Commissaires aux Comptes

6.1.6. Réviseurs

6.2. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

6.3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

7 Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1. Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2000

7.2. Fin de l'offre publique d'achat du Groupe BOC

7.3. Perspectives d'avenir

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Alain JOLY
Président-Directeur Général
L'AIR LIQUIDE S.A.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

"A notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de L'Air Liquide S.A. et de son Groupe ; elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Le Président-Directeur Général

Alain JOLY

1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

Société RSM SALUSTRO-REYDEL,
représentée par M. Edouard SALUSTRO
8, avenue Delcassé – 75378 PARIS CEDEX 08

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Société ERNST & YOUNG AUDIT
représentée par M. Jean-Claude LOMBERGET
4, rue Aubert – 75009 PARIS

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Yves CANAC
2, rue d'Artois
75008 PARIS

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Monsieur Dominique THOUVENIN
Domicilié chez Ernst & Young Audit
Tour Ernst & Young
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003

Réviseurs :

Ernst & Young LLP
277, Park Avenue
NEW YORK, NY10172

Les réviseurs ont pour mission de veiller au respect des règles généralement admises au niveau international

Attestation des Commissaires aux Comptes

" Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des années 1997, 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par la société Ernst & Young Audit conjointement avec la société Pavie et Associés pour l'exercice 1997 et avec la société RSM Salustro-Reydel pour les exercices 1998 et 1999.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

R.S.M. SALUSTRO REYDEL

J.C. Lomberget

E. Salustro

1.4 POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de la communication financière et de l'information :

Monsieur Rémi CHARACHON

Directeur de la Communication Téléphone: 01.40.62.53.56

Fax: 01.40.62.55.26

3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'AIR LIQUIDE S.A. ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'AIR LIQUIDE

3.1.0 DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale :

L'AIR LIQUIDE, Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude,

Siège Social :

75, quai d'Orsay, PARIS (7ème)

3.1.1 FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français régie par la loi du 24 Juillet 1966.

3.1.2 LEGISLATION APPLICABLE A L'AIR LIQUIDE S.A.

Législation française.

3.1.3 DATES DE CONSTITUTION ET D'EXPIRATION

La Société Anonyme a été créée le 8 Novembre 1902, et sa durée est fixée jusqu'au 17 Février 2028.

3.1.4 OBJET SOCIAL : (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

1. L'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations,
2. La production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques thermochimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agro-alimentaire et de la pollution,
3. L'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés,
4. L'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets,
5. L'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie,
6. La prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

La société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

3.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

552 096 281 R.C.S.PARIS
Code APE : 244A

3.1.6 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

3.1.7 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er Janvier et s'achève le 31 Décembre de la même année.

3.1.8 REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 41 DES STATUTS)

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et cinq pour cent des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte "primes d'émission" sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale peut, sur proposition du Conseil d'administration, affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

A compter du 1er Janvier 1996, les actions inscrites au 31 Décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le resteront jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donneront le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que ce dernier soit au moins égal au dividende par action distribué l'année précédente au titre de ces mêmes actions.

Au cas où, à compter du 1er Janvier 1996, le Conseil d'administration, sur autorisation de l'Assemblée générale, déciderait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents, pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée générale extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

Lorsque l'Assemblée générale décide la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

3.1.9 ASSEMBLEES GENERALES

- *Modes de convocation*

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles, et ne soient pas privées du droit de vote.

Conformément à la loi et aux statuts, peuvent seuls assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'assemblée générale les actionnaires propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'assemblée doivent également, cinq jours avant la date fixée pour la réunion, justifier de l'inscription en compte de leurs actions auprès d'un intermédiaire et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

L'Assemblée se réunit de droit chaque année dans le courant du premier semestre, et, en outre, extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration en reconnaît l'utilité.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit désigné par le Conseil.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions fixées par la loi, chaque actionnaire ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit au vote, sans autre limitation que celle pouvant résulter de la législation en vigueur.

- Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions indivises est exercé par l'usufruitier tant en Assemblée Générale Extraordinaire qu'en Assemblée Générale Ordinaire. Il n'existe pas de droit de vote double.

- Seuils statutaires (décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Mai 2000)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 15 des statuts comme suit :

Tout détenteur, direct ou indirect, agissant seul ou de concert, d'une fraction de capital ou des droits de vote de la société est tenu d'informer la société dans le délai de quinze jours, à compter de la date de négociation, et ce indépendamment de la date du transfert effectif de la propriété des titres, chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote est franchi dans l'un ou l'autre sens, y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la société au moins égale à 1 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Le reste de l'article 15 est inchangé.

- Titres au Porteur Identifiés :

En application de l'article 15 des statuts la société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur permettant l'identification de ses actionnaires ainsi que du nombre de titres détenus par chacun d'eux.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.0. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS SOCIAUX (ARTICLE 8 DES STATUTS)

- Augmentation du capital social

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, sur la proposition du Conseil d'Administration, soit par voie d'apports en nature ou en numéraire, soit par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices, soit par conversion d'obligations en actions, ou échange d'obligations contre des actions, soit par compensation de créances liquides ou exigibles sur la Société ou par tout autre moyen prévu par la loi en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise dans les conditions fixées par les statuts. Toutefois, si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, la décision est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. L'Assemblée Générale déterminera les modalités de l'opération d'augmentation de capital ; elle pourra également déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'émission de nouvelles actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant dans les conditions prévues par la loi, les propriétaires d'actions antérieurement créées, ayant effectué les versements appelés, auront, eux ou leurs cessionnaires, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Ce droit de préférence sera porté à la connaissance des intéressés, conformément à la loi.

Un règlement arrêté par le Conseil d'Administration fixera les conditions, les délais et les formes dans lesquels le bénéfice des dispositions qui précèdent pourra être réclaté.

- Réduction du capital social

Le capital social pourra aussi être réduit par décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, soit par remboursement ou rachat en Bourse d'actions, soit par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

3.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social a été porté le 4 Mai 2000 à 1 002 758 306 euros, divisé en 91 159 846 actions au nominal de 11 euros, toutes de même catégorie.

3.2.2. ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 4 Mai 2000 a autorisé, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'Administration, conformément aux articles 217 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966, à faire acheter par la société ses propres actions en une ou plusieurs fois :

- soit la régularisation du cours des actions ;
- soit l'attribution d'options d'achat d'actions à ses salariés ou à ceux de ses filiales ;
- soit l'annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action ;
- soit la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisition ;

L'Assemblée a fixé le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 8 286 816 actions, le prix maximum d'achat à 220 euros par action et le prix minimum de vente à 120 euros par action.

3.2.3 ANNULATION D'ACTIONS ET REDUCTION DU CAPITAL SUITE AU RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 4 Mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société, par période de vingt-quatre mois, les actions acquises dans la cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 Mai 2000 et celles acquises dans le cadres des autorisations précédemment données et à réduire le capital à due concurrence.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de l'Assemblée.

3.2.4 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS. ENGAGEMENTS D'AUTORISATION DE CAPITAL

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Mixte du 12 Mai 1999 l'autorisation pour cinq ans d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum de deux milliards d'euros, primes comprises :

- soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes,
- soit par souscription en numéraire, réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes, ou aux cessionnaires de leurs droits, les autorisations correspondantes portant exclusivement sur des actions.

A ce jour, cette autorisation a été utilisée à concurrence de 91 159 838 euros à l'occasion d'une opération d'attribution d'actions gratuites décidée le 4 Mai 2000 et réalisée le 15 Juin 2000.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Mixte du 4 Mai 2000, l'autorisation, pour cinq ans :

- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs opérations, d'un montant maximum de 150 millions d'euros, primes comprises, par émission d'actions en numéraire destinées à être souscrites exclusivement par les salariés de la société et de certaines de ses filiales, dans les conditions prévues aux articles 22 et suivants de l'ordonnance n° 86-1134 du 21 Octobre 1986, et de l'article 186-3 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, le nombre d'actions nouvelles à émettre ne devant pas dépasser 1.000.000 d'actions - Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

- de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel d'encadrement et de direction de la société et de certaines de ses filiales des options donnant droit, dans le cadre des articles 208-1 et suivants de la loi n° 66-537 modifiée et complétée du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de L'Air Liquide acquises par la société, le nombre total des options ainsi consenties ne pouvant donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital de la société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

3.2.5 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte du 4 Mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, à procéder en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant maximum de quatre milliards d'euros. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

3.2.6 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

- Obligations convertibles

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée Générale Mixte du 12 Mai 1999 l'autorisation pour cinq ans de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, d'obligations convertibles en actions pour un montant maximum de un milliard cinq cent millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

- Options de souscription d'actions

La Société a adopté, par décision du Conseil d'Administration, après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité de Sélection et des Rémunérations, des plans attribuant à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux, un certain nombre d'options de souscription d'actions.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires.

Ces options sont attribuées à un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de dix ans. Certaines de ces options sont assorties d'une condition d'objectifs sur une certaine durée.

Options accordées au cours des dix dernières années

(délai maximum d'exercice des options à compter de leur attributio

Date d'attribution par le Conseil	Date d'autorisation par l'AGE	Nombre des options attribuées	Prix de souscription	Nombre ajusté*	dont nombre ajusté* attribué à la Direction Générale (3)	Nombre des options levées	Nombre ajusté* des options restant à lever au 15/06/20 00	Prix ajusté* de souscription
22/03/1990	23/05/1989	54 000	630 F	74 893	13 348	74 893	0	
19/03/1991	23/05/1989	90 000	670 F	122 998	87 979	116 384	6 614	405 F
01/07/1992	21/05/1992	216 500	760 F	326 390	256 833	249 769	76 621	460 F
23/09/1993	19/05/1993	182 500	750 F	258 874	117 283	127 989	130 885	500 F
27/06/1994	19/05/1993	174 700	770 F	248 002	151 279	125 580	122 422	513 F
Année 1995		0		0	0	0	0	
22/05/1996	22/05/1996	105 000	910 F	142 838	61 312	2 477	140 361	668 F
(1) 24/09/1997	22/05/1996	73 000	920 F	90 532	34 721	0	90 532	742 F
(2) 22/01/1998	22/05/1996	20 000	920 F	24 799	24 799	0	24 799	742 F
12/05/1999	12/05/1999	264 300	148 €	290 889	80 332	0	290 889	134,5 €
			(970,82 F)					(882,26 F)
Total		1 180 000		1 580 215	827 886	697 092	883 123	

* ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par attribution d'actions gratuites (2000,1998,1996,1994,199

(1) dont respectivement 70 000, 86 811, 34 721 et 86 811 conditionnées essentiellement par l'atteinte d'objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action

(2) en totalité conditionnées par l'atteinte d'objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action

(3) Direction Générale à la date de l'attribution

Sur l'année 1999, 440 758 options ont été levées au prix moyen de 80,31 euros (526,8 francs).

L'encours des options ajustées attribuées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait à 883 123 options (prix moyen de 102,9 euros) au 15 juin 2000 dont 333 232 options (prix moyen de 99,7 euros) attribuées aux membres de la Direction Générale actuels.

Le total des options ajustées, attribuées par le Conseil d'Administration à Monsieur Alain JOLY Président-Directeur Général et restant à lever, s'élève à 166 247 options (prix moyen 94,7 euros). Il est précisé que le total des options ajusté qui lui ont été attribuées au cours des cinq derniers exercices s'élève à 79 556 options dont 24 799 de ces options sont conditionnées par l'atteinte d'objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action.

Le nombre total de bénéficiaires des options attribuées depuis 1990 s'élève à 177 dont 122 au titre des attributions de 1999. Ces options peuvent être exercées dans un délai maximum de dix ans après leur attribution et, pour les options attribuées depuis le 24 septembre 1997, dans un délai minimum de 5 ans.

3.2.7 TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL

Date émission	Nombre d'actions créées	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Montant du capital en francs	Nombre d'actions cumulé
25-janv-95	607	Levée d'options de souscription d'actions	42 490 F	338 099 F	4 555 736 990 F	65 081 957
01-août-95	963 002	Paiement du dividende en actions	67 410 140 F	609 580 266 F	4 623 147 130 F	66 044 959
21-déc-95	200 194	Augmentation de capital réservée aux salariés	14 013 580 F	114 110 580 F	4 637 160 710 F	66 245 153
24-janv-96	35 723	Levée d'options de souscription d'actions	2 500 610 F	15 657 700 F	4 639 661 320 F	66 280 876
22-mai-96	14 960	Levée d'options de souscription d'actions	1 047 200 F	7 446 853 F	4 640 708 520 F	66 295 836
	6 629 583	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) le 16 septembre 1996	464 070 810 F	-464 070 810 F	5 104 779 330 F	72 925 419
14-oct-96	97 287	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) Prime de fidélité	6 810 090 F	-6 810 090 F	5 111 589 420 F	73 022 706
22-janv-97	95 221	Levée d'options de souscription d'actions	6 665 470 F	40 506 866 F	5 118 254 890 F	73 117 927
21-janv-98	38 118	Levée d'options de souscription d'actions	2 668 260 F	17 430 527 F	5 120 923 150 F	73 156 045
14-mai-98	27 152	Levée d'options de souscription d'actions	1 900 640 F	12 831 193 F	5 122 823 790 F	73 183 197
	9 147 899	Attribution d'actions gratuites (1 pour 8) le 15 juin 1998	640 352 930 F	-640 352 930 F	5 763 176 720 F	82 331 096
06-juil-98	266 520	Attribution d'actions gratuites (1 pour 8) Prime de fidélité	18 656 400 F	-18 656 400 F	5 781 833 120 F	82 597 616
09-déc-98	298 825	Augmentation de capital réservée aux salariés	20 917 750 F	185 271 500 F	5 802 750 870 F	82 896 441
20-janv-99	34 557	Levée d'options de souscription d'actions	2 418 990 F	16 561 870 F	5 805 169 860 F	82 930 998
					Montant du capital en euros	
12-mai-99		conversion du capital en euros(nominal 11€)		-178 738 692 F	912 240 978	82 930 998
28-juin-99	-500 000	Annulation de 500 000 actions acquises	-5 500 000		906 740 978	82 430 998
29-févr-00	437 171	Levée d'options de souscription d'actions	4 808 881	30 292 847	911 549 859	82 868 169
04-mai-00	4 419	Levée d'options de souscription d'actions	48 609	227 878	911 598 468	82 872 587
	8 287 258	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) le 15 juin 2000	91 159 838	-91 159 838	1 002 758 306	91 159 846

* Depuis 1996, chaque opération d'attribution d'actions gratuites entraîne deux augmentations de capital :

La première correspond aux actions nouvelles attribuées à l'ensemble des actions existantes. Elle est réalisée le jour de la décision prise par le Conseil d'Administration de procéder à l'opération.

La seconde correspond aux actions nouvelles attribuées au titre de la prime de fidélité aux seules actions inscrites sous forme nominative depuis plus de deux ans sans interruption. Elle est réalisée le jour de la constatation par le Président de la réalisation définitive de l'opération.

3.3 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.0 ACTIONNARIAT DE L'AIR LIQUIDE S.A. AU 15 JUIN 2000

- Il n'existe pas de droits de vote double et le pourcentage des droits de vote est très voisin du pourcentage du capital détenu. L'écart dépend seulement du nombre des actions autodétenues par la société qui n'ont pas le droit de vote.
- le nombre de droits de vote était de 90 129 107, égal au nombre des actions constituant le capital social, soit 91 159 846 actions, déduction faite des 1 030 739 actions autodétenues. L'autocontrôle direct et indirect s'élevait à 1 054 364 actions.
- le nombre d'actionnaires était de 365 000 environ.
- à la connaissance de la société, il n'existait pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert.
- aucun actionnaire ne détenait 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.
- les actionnaires connus de la société et détenant plus de 1 % du capital étaient au nombre de 3. Ils détenaient ensemble 5,77 % du capital social. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (3,06 % du capital), de CNP Assurances (1,38 %) et d'AXA (1,33 %).
- le pourcentage du capital détenu par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction était de 0,06 %.
- le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organisme de placement spécialisés était de 0,57 %.
- Le pourcentage estimé du capital détenu par les actionnaires étrangers était de 26 %.

3.3.1 MODIFICATIONS DANS LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

	Janvier 1998 (%)	Janvier 1999(%)	Janvier 2000(%)
Actionnaires individuels	48,2	48,2	50
CDC	3,8	3,2	3,1
Cies d'Assurances	9,5	9,5	8,7
Caisses de Retraite et de Prévoyance	3,9	4,4	3,3
Sociétés d'investissements et de portefeuille	6,7	6	6,5
SICAV+FCP	17,2	19,5	18,2
Banques, sociétés, associations et collectivités diverses	10,4	8,8	9,4
Autocontrôle (direct et indirect)	0,3	0,4	0,8

Au cours des dix huit derniers mois, la part détenue par les institutionnels français a sensiblement diminué passant de 28 à 24%, la part des actionnaires individuels passant de 48,2% à 50% et la part des institutionnels non français augmentant de 24 à 26 %.

3.3.2 PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTROLE SUR LA SOCIETE

Néant.

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

3.4.1 PLACE DE COTATION

L'action de L'Air Liquide est uniquement cotée à Paris sur le Marché à Règlement Mensuel.

3.4.2 AUTRES TITRES COTES DES FILIALES CONSOLIDEES DE L'AIR LIQUIDE

- La Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, cotée à Paris sur le marché au Comptant.
- Sechilienne, cotée à Paris sur le marché au comptant.
- AL Japan, cotée à Tokyo.

3.4.3 DONNEES BOURSIERES (EN EUROS)

HISTORIQUE DES COURS SUR LES 18 DERNIERS MOIS

Mois	Nombre de titres échangés durant le mois	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
déc-98	3 029 713	156,26	156,26	139,49	142,05	142,05	126,81
janv-99	3 440 480	144,10	160,00	140,20	131,00	145,45	127,45
févr-99	4 789 480	135,80	150,00	128,50	123,45	136,36	116,82
mars-99	4 165 892	138,00	142,50	130,20	125,45	129,55	118,36
avr-99	4 797 882	146,00	158,00	136,00	132,73	143,64	123,64
mai-99	3 767 529	149,00	156,30	143,00	135,45	142,09	130,00
juin-99	5 133 755	152,50	153,50	138,10	138,64	139,55	125,55
juil-99	5 203 973	151,90	159,50	145,10	138,09	145,00	131,91
août-99	3 440 894	145,20	152,00	141,20	132,00	138,18	128,36
sept-99	3 646 158	149,00	153,40	143,10	135,45	139,45	130,09
oct-99	3 663 274	146,50	150,50	137,90	133,18	136,82	125,36
nov-99	3 798 022	145,80	151,00	140,10	132,55	137,27	127,36
déc-99	4 511 783	166,20	170,70	141,00	151,09	155,18	128,18
janv-00	5 418 988	157,20	179,00	150,00	142,91	162,73	136,36
févr-00	4 069 016	140,20	163,00	140,00	127,45	148,18	127,27
mars-00	5 002 760	145,10	150,20	129,20	131,91	136,55	117,45
avr-00	3 480 724	143,20	156,20	141,00	130,18	142,00	128,18
mai-00	5 764 006	150,50	157,40	143,00	136,82	143,09	130,00

COURS DE BOURSE ET VOLUME DES TRANSACTIONS

Exercice	moyennes quotidiennes		cours le plus haut de l'année (ajusté)	cours le plus bas de l'année (ajusté)	dernier cours de l'année
	en nombre de titres	en capitaux (milliers d'euros)			
1995	109 321	12 996	93,52	78,95	90,83
1996	123 565	16 211	106,38	91,05	99,78
1997	161 375	22 167	126,14	96,33	116,04
1998	173 151	25 675	152,5	104,47	142,05
1999	198 262	28 944	155,18	116,82	151,09
2000*	226 052	33 918	162,73	117,45	
*(à fin mai)					

3.5 DIVIDENDES

Exercice	Mise en paiement	Dividend. net (F)	Avoir fiscal (F)	Revenu global (F)	Nombre d'actions	Distribution globale	
						(francs)	(euros)
1995	03/06/1996 dividende majoré	14	7	21	66 279 226	927 909 164	143 627 763
		1,4	0,7	2,1	10 162 287	14 227 202	
						942 136 366	
1996	05/06/1997 dividende majoré	14	7	21	73 117 927	1 023 650 978	160 123 309
		1,4	0,7	2,1	19 063 625	26 689 075	
						1 050 340 053	
1997	28/05/1998 dividende majoré	15,6	7,8	23,4	73 156 045	1 141 234 302	179 476 216
		1,56	0,78	2,34	23 110 575	36 052 497	
						1 177 286 799	
		(€)	(€)	(€)			
1998	19/05/1999 dividende majoré	2,4	1,2	3,6	82 921 825		199 012 380
		0,24	0,12	0,36	25 539 055		6 129 373
						1 345 641 690	205 141 753
1999	11/05/2000 dividende majoré	2,6	1,3	3,9	82 862 583		215 442 716
		0,26	0,13	0,39	24 087 590		6 262 773
						1 454 292 676	221 705 489

(1) Dividende ordinaire versé à toutes les actions

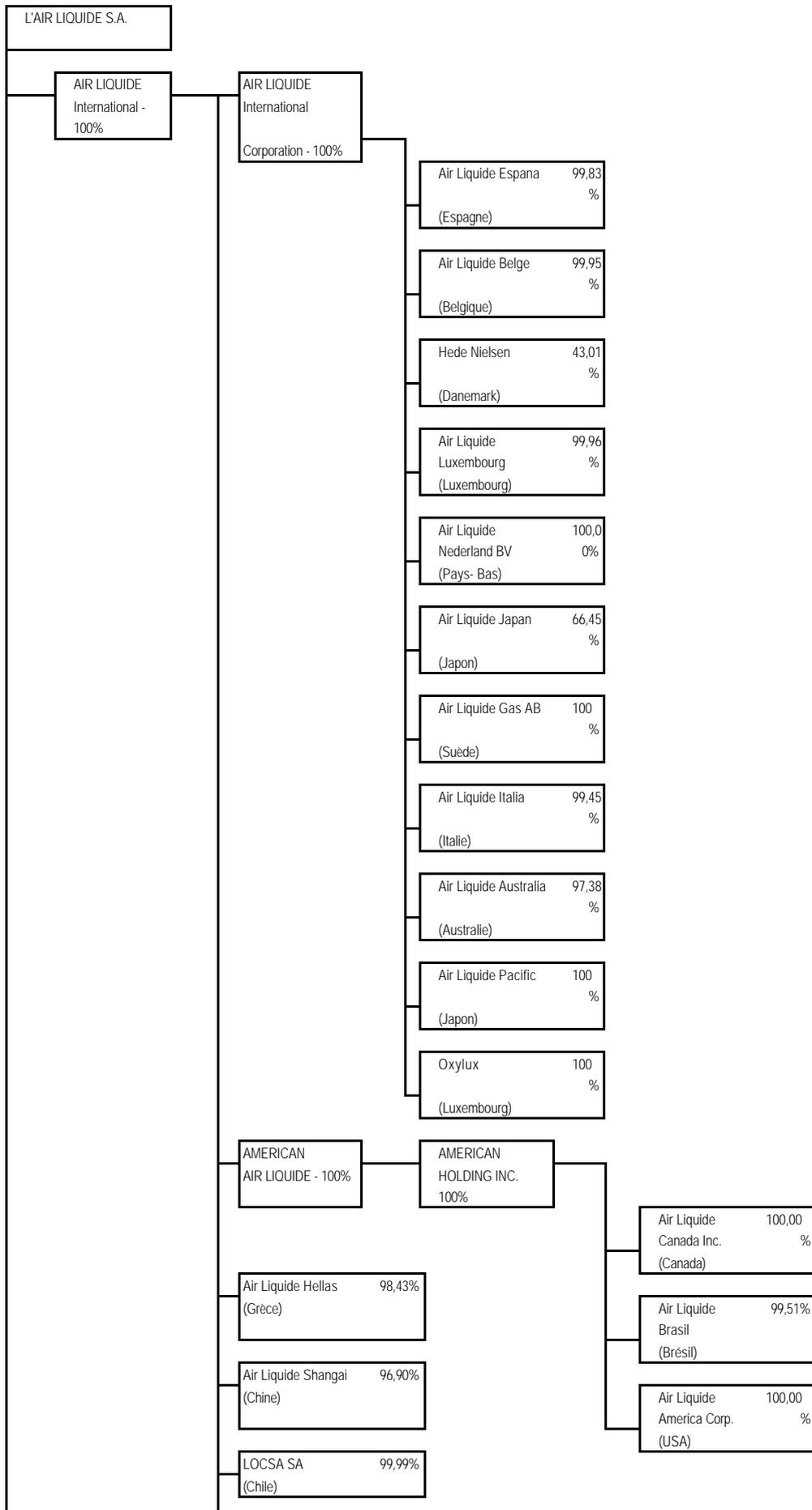
(2) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites en nominatif depuis 2 ans sans interruption

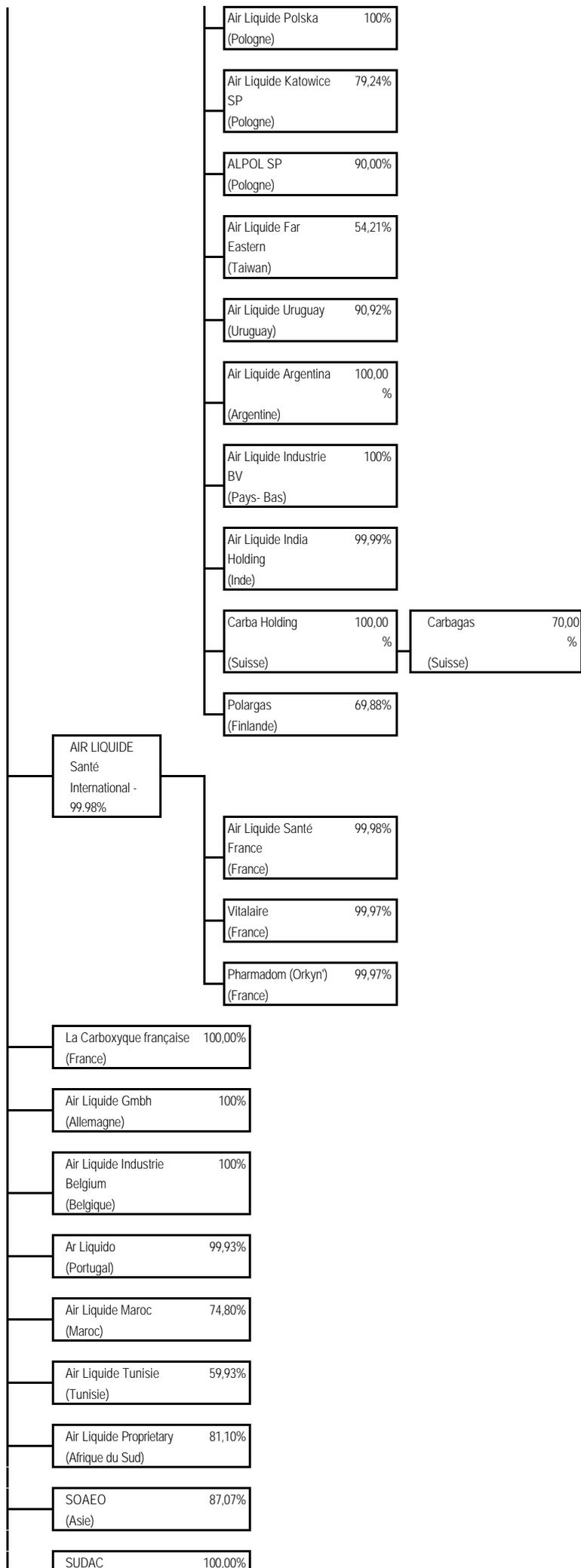
Le dividende de l'exercice 1999 représente 39,4% du résultat net du Groupe. Au cours des dix dernières années, la distribution a représenté 37% du résultat en moyenne

4 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'AIR LIQUIDE

4.1 PRESENTATION DU GROUPE - ACTIVITES PRINCIPALES

LISTE DES PRINCIPALES FILIALES DANS LES ACTIVITES GAZ INDUSTRIELS ET MEDICAUX





(France)

% = Pourcentage d'intérêts

nb : seules les participations directes majoritaires ont été représentées sur cet organigramme, en revanche les pourcentages d'intérêts mentionnés correspondent au total des participations directes et indirectes.

4.1.0. HISTORIQUE

Fondée en 1902 pour exploiter les brevets et inventions de Georges Claude, la société L'AIR LIQUIDE, dont les premières implantations à l'étranger remontent à 1906, constitue actuellement, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le premier groupe mondial dans le domaine des gaz industriels, de leurs applications, des équipements et techniques connexes.

AIR LIQUIDE est présent dans 60 pays et emploie environ 29 000 personnes. Son implantation mondiale est bien équilibrée par zone géographique, la France représentant 25% du chiffre d'affaires, l'Europe hors France 30%, l'Amérique 29%, l'Asie Pacifique 14% et l'Afrique 2%.

La liste des sociétés consolidées et les pourcentages d'intérêts détenus par le Groupe sont donnés dans le rapport financier (pages 90 à 92).

L'Air Liquide S.A. dispose de la propriété intellectuelle des résultats des centres de recherche du Groupe situés en France, aux Etats-Unis et au Japon. Elle met à la disposition de ses filiales ses brevets et son savoir-faire par des contrats de redevance brevets et d'assistance technique. Ces contrats ont été conclus aux conditions normales du marché, conformément aux règles OCDE sur les prix de transfert. Les filiales du Groupe utilisent les marques Air Liquide dans le cadre d'accords sur l'utilisation du nom et des marques.

En 1995, le Groupe a redéfini sa stratégie en s'appuyant sur quatre tendances fortes de l'environnement économique : fort taux de croissance des services (externalisation des besoins), mondialisation, expansion des technologies de l'information, accélération du changement technologique dans tous les domaines.

A partir de ses atouts de présence mondiale et sa grande couverture de nombreux clients dans le monde, le Groupe a élargi son offre de produits en fournissant de l'hydrogène, des gaz de synthèse, de la vapeur, de l'énergie et développé des services à haute valeur ajoutée à ses clients de l'industrie et de la santé avec un recours accru aux technologies de l'information.

Le Groupe a mis en place des équipes internationales dédiées à chaque grand marché, notamment la Chimie, le Raffinage, l'Electronique, la Sidérurgie, réunissant toutes les compétences nécessaires pour accompagner les grands clients mondiaux et des équipes locales organisées en 250 régions environ, pour servir les clients nationaux et locaux. Pour le marché de la santé, une organisation autonome, filialisée, a été créée avec des équipes spécialisées pour servir les clients des métiers de la santé.

4.1.1. PRINCIPALES ACTIVITES

GAZ ET SERVICES POUR L'INDUSTRIE ET LA SANTE

L'activité principale d' Air Liquide est la fourniture de gaz et services pour l'industrie et la santé qui représente plus de 80% du chiffre d'affaires du Groupe et environ 90% de son résultat d'exploitation. Air Liquide répond aux besoins de nombreux marchés avec une multitude d'applications des gaz et une large gamme de services. Huit marchés représentent près de 90% du chiffre d'affaires gaz et services, le reste étant composé de marchés tels que la pâte à papier (oxygène pour le blanchiment), l'industrie du verre (oxygène pour la réduction des émissions dans l'atmosphère) ou le spatial (oxygène et hydrogène, comburant et carburant de la fusée Ariane).

Les services :

Pour les industriels, ils vont de la gestion totale des activités gaz à la conception de solutions énergie (cogénération, valorisation de gaz sidérurgiques) en passant par la production de gaz sur le site des clients (système Floxal TM).

Dans la santé, les services comprennent la télégestion des gaz, la formation du personnel, les soins respiratoires à domicile...

Les huit grands marchés :

- Fabrication métallique (22%)

(automobile, aéronautique, artisans...)

Le soudage et le coupage des métaux utilisent de l'oxygène et de l'acétylène. Pour protéger les soudures contre l'oxydation on a recours à l'argon et au gaz carbonique. Des mélanges de gaz sophistiqués permettent d'augmenter la productivité et de réduire les émissions. L'azote et l'hydrogène sont utilisés pour le traitement thermique de certains métaux.

- Chimie (17%)

(Chimie de base et chimie fine)

Les procédés de fabrication des matières plastiques exigent de l'oxygène, de l'hydrogène, du monoxyde de carbone et de la vapeur. L'azote sert à la protection de la qualité des produits et des installations (inertage).

- Electronique (13%)

(fabrication et assemblage des semi-conducteurs)

La fabrication des puces nécessite l'utilisation de nombreux produits ultra-purs : gaz vecteurs (azote ..., gaz spéciaux (silane...)) et liquides chimiques

Des systèmes de distribution permettent de garantir la pureté de ces fluides au point d'utilisation.

- Métaux (10%)

(sidérurgie et métallurgie)

L'oxygène est utilisé pour la décarburation de la fonte et l'enrichissement de l'air des hauts fourneaux. L'azote sert au transport du charbon pulvérisé, l'argon brasse et protège les coulées continues d'acier contre l'oxydation.

- Alimentaire (6%)

(surgélation, conservation des aliments)

La surgélation et le refroidissement des aliments font appel à l'azote liquide (- 196 °C) et au gaz carbonique (-80 °C). Associé à d'autres gaz (mélanges Aligal™), l'azote entre aussi dans la conservation des aliments frais sous atmosphère contrôlée. La carbonatation des boissons gazeuses se fait grâce au gaz carbonique.

- Laboratoires (3%)

(recherche, contrôle qualité)

Les appareils de mesure, de contrôle et d'analyse fonctionnent avec des gaz purs ou des mélanges spécifiques. La palette d'Air Liquide compte des centaines de références.

- Raffinage (2%)

(industrie du pétrole et du gaz naturel)

L'hydrogène permet la désulfuration des fuels et des essences. Les raffineries ont également recours à l'oxygène pour la stimulation de certaines unités et la valorisation de résidus (pour la chimie ou la production d'électricité). L'azote sert à la protection de la qualité des produits et des installations.

- Santé (15%)

(hôpitaux et soins à domicile)

Le traitement de l'insuffisance respiratoire et la réanimation ont recours à l'oxygène. Autres gaz médicaux : le protoxyde d'azote (anesthésie), l'azote liquide (conservation des cellules et tissus vivants), l'air médical ainsi que de nombreux mélanges spéciaux.

Nos marchés

Le marché des gaz industriels et médicaux est en expansion. Parce qu'ils répondent à des préoccupations fondamentales : productivité, qualité, protection de l'environnement, et pour la santé amélioration des soins et confort du patient. Mais aussi parce que nos équipes créent sans cesse de nouvelles applications des gaz, et ouvrent de nouveaux marchés, ce qui nous permet de croître plus vite que les secteurs que nous servons.

Fabrication métallique

On regroupe sous ce terme de fabrication métallique un ensemble d'activités qui ont recours à des procédés de soudage et coupage mettant en œuvre la flamme, le laser, l'arc électrique ou le plasma : industrie automobile, navale, aéronautique... mais aussi des entreprises de maintenance industrielle et une multitude d'artisans. Le marché des gaz à destination de ce secteur progresse modérément . Toutefois, il existe des niches à forte croissance telles que celles liées aux nouvelles utilisations de l'aluminium et de l'inox dans des procédés de haute technologie. Air Liquide croît plus vite que la moyenne de ce marché, grâce notamment au lancement de nouveaux produits et au développement des services. C'est par exemple Altop™, bouteille de gaz prête à l'emploi avec un robinet détendeur intégré. C'est aussi la gamme de gaz Arca™, alliant productivité et réduction d'émissions polluantes, ou encore le système Cap Audit™ qui optimise l'activité soudage/coupage du client. Air Liquide propose aussi de nombreuses solutions pour le traitement thermique des pièces métalliques.

Electronique

Le marché de l'électronique connaît une forte croissance, supérieure à 10 % en moyenne, malgré des phases de ralentissement comme en 1998/99. Les innovations pour le grand public sont nombreuses : hier les PC, aujourd'hui les produits grand public liés au "nomadisme" tels le téléphone portable, les consoles de jeux, l'électronique embarquée à bord des voitures... La production des indispensables puces est consommatrice de gaz ultra-purs et de liquides chimiques dont la mise en œuvre exige des technologies de pointe. Air Liquide propose à ses clients électroniciens une offre multifluides ainsi que des services spécifiques. Des équipes présentes chez le client assurent une disponibilité et une qualité des produits 24 heures sur 24. En amont, le Groupe conçoit, réalise et installe les installations de distribution des fluides. En avril 1999, un accord a été signé avec Arch Chemicals, spécialiste mondial des produits chimiques, afin d'apporter une gamme plus large de produits et de services à ses clients.

Chimie

Les industriels de la chimie et de la pétrochimie produisent de nombreux composés organiques intermédiaires qui servent à élaborer des produits courants (textiles, sièges de voiture, détergents, etc.). L'industrie chimique croît globalement d'environ 2 à 3 % par an. Pour les produits phares comme les polycarbonates (matière du CD Rom, par exemple), la progression est de l'ordre de 5 à 8 %. Or ce sont eux qui consomment le plus de gaz, monoxyde de carbone en particulier. D'où de très bonnes perspectives de développement pour Air Liquide, renforcées par une tendance de plus en plus forte des chimistes à "externaliser" leurs approvisionnements. Ainsi, avec l'élargissement de son offre vers l'hydrogène, les gaz de synthèse et l'énergie, Air Liquide prévoit une croissance de plus de 15 % sur ce marché pour les années à venir.

Métaux

Bien que cyclique, le marché de l'acier et des métaux affiche une croissance de 2 à 3 % par an sur le long terme : l'acier gagne des parts de marché sur d'autres matériaux, en particulier dans les domaines de l'emballage et de la construction. A cette croissance intrinsèque s'ajoute un recours accru à l'oxygène qui permet notamment des gains de productivité et une réduction des émissions dans l'atmosphère. L'injection d'oxygène dans les hauts-fourneaux permet ainsi de substituer du charbon au coke avec un meilleur rendement.

Résultat : alors que sur les cinq dernières années la production des clients sidérurgistes d'Air Liquide a faiblement progressé, les volumes d'oxygène vendus à ces mêmes clients ont progressé de 50 % ! Air Liquide développe aussi des solutions innovantes dans le domaine de l'énergie.

Alimentaire

L'utilisation des gaz dans le secteur agro-alimentaire progresse régulièrement, de l'ordre de 5 % par an. L'émergence de nouvelles normes liées à la sécurité alimentaire et à l'environnement stimule l'utilisation des gaz : ils permettent de remplacer certains produits chimiques ou d'améliorer la conservation des produits frais. Air Liquide propose ainsi, sous la marque Aligal™, des atmosphères à base d'azote et de gaz carbonique pour le conditionnement des aliments. Pour la pisciculture, il fournit des solutions d'ozonation pour désinfecter les eaux d'élevage. Le Groupe développe également son offre en matière de surgélation. Sa prestation inclut non seulement la fourniture d'azote liquide (- 196°C), de tunnels de surgélation télésurveillés, mais aussi un ensemble de services qui permettent au client de contrôler et optimiser ses paramètres de fabrication. Avec un engagement de résultat : la facturation est basée sur le kilo de crevettes surgelées, par exemple, et non plus sur le volume d'azote livré.

Laboratoires

Le marché des gaz et services pour les laboratoires est en croissance soutenue, de l'ordre de 10% par an, tirée par une forte demande liée à la démarche qualité et au respect de l'environnement. Les gaz, purs ou en mélanges, sont utilisés aussi bien pour la recherche proprement dite que pour les contrôles qualité (instituts de recherche, industries, hôpitaux). Ils servent par exemple pour les analyses de l'air, la détection de substances toxiques ou polluantes, le contrôle en ligne de la fabrication. Aujourd'hui, le Groupe développe des outils pour faciliter le choix des produits et la rapidité de la transaction en s'appuyant sur Internet.

Raffinage

Le raffinage est en évolution permanente pour améliorer sa productivité et respecter des contraintes environnementales de plus en plus sévères. L'utilisation accrue de gaz industriels, couplée à l'évolution continue des technologies de raffinage, permet d'apporter des solutions optimisées dans le cadre de la mutation des raffineries : l'oxygène est de plus en plus utilisé pour la gazéification des résidus pétroliers et pour l'augmentation de capacités de certaines unités. Quant à l'hydrogène, il trouve de nouveaux débouchés dans la désulfuration des essences, la production de carburants et la réduction des émissions des raffineries. Aujourd'hui, plus des trois quarts de l'hydrogène mondial sont encore auto produits : un gisement de croissance qu'Air Liquide exploite, par exemple, en reprenant à son compte des installations de clients qu'il modernise. Air Liquide enregistre sur ce marché une croissance supérieure à 25 % par an.

Santé

Depuis sa spécialisation en 1995, l'activité Santé du Groupe est en forte croissance (+15% en moyenne par an). Celle-ci est supérieure à la progression des dépenses de santé, en raison de son développement dans les services et d'évolutions récentes. Parmi celles-ci: la progression des soins à domicile, qui viennent en complément des soins hospitaliers, les exigences de confort des patients, le développement des pathologies respiratoires, la recrudescence des infections acquises en cours d'hospitalisation ...

A l'hôpital, à partir de son métier traditionnel de vente de gaz et d'équipements médicaux, Air Liquide Santé propose de plus en plus de services :

- de nombreux dispositifs destinés à garantir l'approvisionnement permanent en gaz médicaux dans tous les services d'un établissement hospitalier (surveillance des niveaux à distance, installations de secours pour les points sensibles de l'hôpital tels les blocs opératoires),
- l'affectation d'un technicien à un établissements hospitalier, responsable de la gestion du parc de bouteilles de gaz médicaux,
- des systèmes de production d'air médical et de vide sur le site des clients,

- la maintenance des réseaux de canalisation,
- la formation du personnel hospitalier.

A domicile, Air Liquide Santé s'est considérablement développé dans les soins à domicile (marque VitalAire™), par acquisition et par croissance interne, en prenant notamment en charge les soins respiratoires. Le « homecare » représente pour certaines pathologies, une alternative à l'hospitalisation. De multiples facteurs favorisent la croissance et le développement de l'activité du Groupe dans ce domaine :

- des facteurs démographiques : vieillissement de la population,
- des facteurs économiques : politiques de réduction des dépenses de santé, et notamment de leur composante hospitalière,
- des facteurs techniques : évolution technologique des appareils de traitement mieux adaptés à une utilisation à domicile,
- des facteurs humains : les bénéfices psychologiques et thérapeutiques du maintien à domicile sont bien connus.

Le rôle d'un prestataire de soins respiratoires à domicile consiste, à partir de la prescription, à prendre en charge totalement le patient : installer l'appareil qui lui est destiné, le former ainsi que son entourage, renouveler régulièrement les gaz prescrits, et rendre compte du suivi du traitement au médecin prescripteur.

Cette stratégie de services à l'hôpital et au domicile des patients permet à Air Liquide Santé de tableer sur une croissance annuelle soutenue pour les années à venir.

Activités liées aux gaz

Hygiène hospitalière

Air Liquide Santé a démarré son activité sur le marché de l'hygiène hospitalière, terme générique qui regroupe les produits et services de désinfection destinés à l'hôpital, en 1996 avec l'acquisition de Schulke & Mayr en Allemagne et une prise de participation de 34% dans Anios, n°1 de l'hygiène hospitalière en France. En août 1999, Air Liquide Santé a porté cette participation à 66%. Par ailleurs, une collaboration est en cours avec la Seppic, autre filiale du Groupe, pour développer de nouveaux produits de désinfection.

Equipements destinés à l'hôpital

ALM et Taema sont deux filiales d'Air Liquide Santé spécialisées dans les équipements pour blocs opératoires (ALM) et les matériels d'anesthésie et réanimation (Taema)

Technologies de soudage coupage

L'activité de ventes d'équipements et de matériels de soudage est constituée d'une activité de production et de distribution en Europe, et de distribution essentiellement en Amérique et en Asie.

En Europe, ces activités sont concentrées sous la marque Air Liquide Welding. Depuis 1995, cette société a doublé sa rentabilité grâce à un vaste programme de productivité et de réduction des coûts, en particulier en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne. Des acquisitions ciblées dans le domaine des produits consommables, dans les équipements et dans la distribution, alliées au développement des services, doivent permettre à Air Liquide Welding de continuer durablement cette progression.

Ingénierie et construction

L'ingénierie Air Liquide, c'est 1 500 personnes qui travaillent en réseau sur 5 pôles différents dans le monde : France, Amérique du Nord, Japon, Chine, Inde. Leur mission est de concevoir et construire les usines de production de gaz du Groupe. Avec une palette qui s'élargit : traditionnellement axée sur la production de gaz de l'air, l'ingénierie développe aujourd'hui de nouvelles technologies liées à l'hydrogène, aux gaz de synthèse, à l'énergie...

Proches des clients, les équipes de l'ingénierie travaillent en étroite relation avec les équipes marché d'Air Liquide pour intégrer très en amont le procédé du client dans un projet. Ce qui leur permet d'optimiser à la fois les installations de production de gaz et l'outil de production du client. Les ventes aux tiers sont limitées car l'activité est essentiellement concentrée sur la construction des usines du Groupe.

Air Liquide exerce aussi ses compétences dans les secteurs des très basses températures : équipements cryogéniques et activités spatiales (fourniture de réservoirs cryotechniques pour la fusée Ariane).

Chimie

Depuis la cession de l'activité eau oxygénée le 31 mai 1998, l'activité chimie d'Air Liquide est représentée par le Groupe Seppic, centré sur les produits chimiques de spécialités (tensio-actifs). Seppic s'est développé notamment grâce aux adjuvants de vaccins avec le démarrage de nouvelles applications en développement depuis plusieurs années. Les ventes à l'industrie cosmétique ont elles aussi fortement progressé.

Plongée

Air Liquide exerce aussi des activités d'équipements de plongée sous-marine réunies au sein du Groupe Aqualung™ principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Concurrence

Les principaux concurrents d'Air Liquide dans le domaine des gaz industriels sont le Groupe anglais BOC, puis les Groupes américains Praxair et Air Products, le Groupe allemand Linde qui a racheté en 1999 le Groupe suédois AGA et deux Groupes de taille plus réduite : Messer (Allemagne) et Nippon Sanso (Japon).

Principaux établissements

La majorité des gaz industriels et médicaux est produite à proximité des clients et les équipes sont localisées dans des établissements à effectif réduit. Seuls deux établissements en Région Parisienne où sont basées les équipes du siège social et de l'ingénierie atteignent un effectif de 500 personnes.

4.1.2. DONNEES CHIFFREES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Ces informations sont données dans le Rapport Financier (pages 59 à 69 et 82 à 84).

4.1.3. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES PAR ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Ces informations sont données dans le Rapport Financier (pages 59 à 69 et 82 à 84).

4.2 DEPENDANCE EVENTUELLE DE L'AIR LIQUIDE A L'EGARD DE BREVETS ET DE LICENCES, DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, OU FINANCIERS, OU DE PROCEDES NOUVEAUX DE FABRICATION.

A ce jour, l'activité globale de L'AIR LIQUIDE S.A n'est pas dépendante de brevets de tiers, pas plus que de contrats d'approvisionnements, industriels, commerciaux ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication.

Il n'existe pas de concentration du risque clients pour le Groupe en raison du nombre important d'entreprises servies (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité relevant de multiples secteurs, et de leur large dispersion géographique.

4.3 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La société n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté dans un passé récent substantiellement son patrimoine, sa situation financière, ses activités, ses résultats ou ceux de son Groupe.

4.4 EFFECTIFS

4.4.0 EFFECTIFS MOYENS ET LEUR EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	1997	1998	1999
Effectifs totaux	27 600	28 600	29 000

4.4.1 REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

	1997	1998	1999
France	30 %	29 %	32 %
Europe	26 %	27 %	27 %
Amérique	29 %	29 %	27 %
Afrique	11 %	11 %	10 %
Asie/Australie	4 %	4 %	4 %

Internationalisation, offre élargie, service, écoute du client : pour mettre en œuvre sa stratégie, Air Liquide s'appuie sur 29 000 hommes et femmes dans le monde entier, avec une grande variété de missions et de secteurs servis.

La responsabilité, la compétence et l'esprit d'entrepreneur sont trois valeurs essentielles qui animent les équipes du Groupe. Avec une organisation décentralisée et un nombre de niveaux hiérarchiques réduit, Air Liquide a conçu une approche de l'évolution des carrières pour permettre aux salariés de développer spécialisation et polyvalence, et pour offrir à chacun des responsabilités professionnelles motivantes.

4.4.2 BILAN SOCIAL

L'Air Liquide SA ainsi que ses filiales françaises qui y sont tenues en application de la loi (Air Liquide Santé, Carboxyque Française, et la SAF) établissent un bilan social qui a été soumis à l'approbation de leurs Comités Centraux d'Entreprise respectifs.

Le bilan social est adressé à tout membre du personnel qui en fait la demande et en outre celui de L'Air Liquide SA, société cotée à la Bourse de Paris est mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que les autres documents et renseignements auxquels ils ont droit.

4.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

4.5.0 RECHERCHE ET INNOVATION

Les équipes de recherche et développement d'Air Liquide ont une triple mission : garantir l'indépendance technologique du Groupe, imaginer des solutions innovantes pour ses clients, et assurer un rôle de veille technologique.

Air Liquide a réalisé des avancées majeures ces dernières années : nouvelles technologies de production des gaz, nouvelles applications visant à renforcer la productivité, à protéger l'environnement, et pour la santé à améliorer les soins et le confort des patients.

Aujourd'hui le Groupe accélère ses développements dans les nouvelles applications de l'information.

Air Liquide dispose de huit centres de recherche en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et au Japon. L'effectif consacré à la Recherche et Développement représentait 570 personnes en 1999. 235 inventions ont donné lieu au dépôt de brevets en 1999.

Air liquide développe aussi des partenariats industriels (en 1999 : 104 dans 18 pays) et des collaborations internationales avec des universités et instituts de recherche (en 1999 : 110 dans 12 pays).

L'évolution des frais de recherche et d'innovation du Groupe en 1997,1998 et 1999 est donnée à la note 2 de la page 77 du rapport financier qui fait partie intégrante du document de Référence. Ces dépenses ont été passées intégralement en charges sur les exercices correspondants.

4.5.1 INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX

Les investissements principaux des cinq dernières années et leur répartition par zone géographique sont donnés en page 70 du rapport financier.

5 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

5.1 COMPTES CONSOLIDES

Chiffres clés du Groupe Air Liquide

	1997	1998	1999	99/98 %	99/98 % hors change
	en millions de francs				
- Chiffre d'affaires consolidé	38 382	39 932	42 885	+ 7,4%	+ 4,8%
- dont Gaz et Services	29 566	31 280	34 464	+ 10,2%	+ 7,3%
- Résultat d'exploitation avant amortissement	8 393	9 220	10 384	+ 12,6%	+ 10,2%
- Résultat d'exploitation après amortissement	5 133	5 560	6 133	+ 10,3%	+ 8,3%
- Résultat net	3 090	3 382	3 691	+ 9,1%	+ 7,5%
- Marge brute d'autofinancement (1)	6 648	7 586	8 583	+ 13,1%	+ 10,8%
Résultat net par action (2)	37,49	41,04	44,98	+ 9,6%	+ 8,0%

(1) hors plus-value nette sur la cession de l'activité de peroxyde d'hydrogène en 1998

(2) ajusté pour tenir compte en moyenne pondérée des augmentations de capital et des rachats d'actions propres (nombre total d'actions ajusté en 1997: 82 412 217, 1998: 82 414 402, 1999: 82 052 196)

Les chiffres clés sont présentés en euros dans le rapport financier en page 58.

Certains pourcentages de progression sont légèrement différents par suite d'arrondis en millions d'euros avant calcul.

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide sont présentés dans le rapport financier (pages 74 à 95).

5.1.1 IMPACT DES CRISES ASIATIQUE, RUSSE ET BRÉSILIENNE

Air Liquide a traversé la crise asiatique avec un impact limité sur ses résultats car ses investissements sont ciblés dans des zones industrielles en développement pour servir des secteurs porteurs et des clients solides, et des mesures de réduction des dépenses ont été prises dès les premiers signes avant-coureurs de la crise. L'exercice 1999 a été marqué par la poursuite d'une croissance forte à Taï wan, une reprise de l'activité dans certains pays d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines et Thaï lande) et, au Japon, par une relative amélioration, notamment dans l'électronique et un effet de change très positif du Yen.

Le Groupe n'a pas d'investissement industriel en Russie.

En Amérique du Sud, la forte croissance de l'activité tirée par la montée en puissance des grands contrats a permis de compenser la dévaluation du Real brésilien.

5.1.2 PASSAGES A L'EURO ET A L'AN 2000

Depuis le 4 Janvier 1999, l'action Air Liquide est cotée en euro.

Le passage à l'euro a des conséquences positives pour le Groupe Air Liquide dont la zone euro représente environ 50 % du chiffre d'affaires, 55 % du résultat d'exploitation et 40 % des investissements. Grâce à la zone euro, les valeurs relatives des monnaies européennes entre elles n'ont pas été affectées par les turbulences des marchés asiatiques.

Air Liquide a mis en place une gestion de sa trésorerie à partir de trois zones géographiques : Europe, Amérique et Asie. La part de l'endettement net en euros s'élevait à 39 % de l'endettement net total du Groupe au 31.12.1999.

Les systèmes informatiques et comptables sont progressivement intégrés en euros en Europe. Les clients du Groupe peuvent, s'ils le souhaitent, être facturés en euros. Concernant ses autres partenaires et en particulier ses fournisseurs, Air Liquide a prévu de passer sa comptabilité générale en euros sans attendre la fin de la période de transition.

Le passage à l'an 2000 de l'ensemble des systèmes informatiques s'est effectué avec succès grâce à la préparation minutieuse et l'implication de très nombreux opérateurs du Groupe. Les 330 grosses usines de production de gaz industriels ou de cogénération en fonctionnement le 31 décembre 1999, ainsi que l'ensemble des activités du Groupe ont passé la nouvelle année sans interruption.

Par l'enjeu technique et de sécurité important qu'il représentait, le passage à l'an 2000 avait fait l'objet d'un plan d'action particulier au sein du Groupe, amorcé dès 1997. Il s'agissait d'assurer au moment de ce passage, la continuité de fonctionnement de tous les systèmes informatiques aussi bien ceux qui gèrent l'outil industriel (systèmes de sécurité et de contrôle des installations), que ceux qui assurent la gestion.

Les actions mises en place ont permis de rendre compatibles et de moderniser les systèmes informatiques. 50 millions d'euros (330 millions de francs) ont été dépensés au total, dont 43 millions d'euros (280 millions de francs) en 1999, incluant 20 millions d'euros (130 millions de francs) d'investissement.

5.2 **BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES DE L'AIR LIQUIDE S.A.**

BILAN			
	(en millions d'euros)		
Actif	31-déc-97	31-déc-98	31-déc-99
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	8	8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	21	20	17
Ensembles immobiliers - Complément de valeur résultant de la réévaluation			
Constructions	28	27	22
Installations techniques, matériel et outillage industriels	101	96	82
Emballages commerciaux récupérables	55	53	51
Autres immobilisations corporelles	27	26	17
Immobilisations corporelles en cours	13	16	27
Avances et acomptes	1	1	
	246	239	216
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations	2 311	2 323	3 591
Créances rattachées à des participations	415	885	31
Autres titres immobilisés	10	56	114
Prêts	3	2	2
Autres immobilisations financières	3	4	4
	2 742	3 270	3 742
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 995	3 517	3 966
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements	10	9	6
En-cours de production	213	181	13
Produits intermédiaires et finis	28	37	30
	251	227	49
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	74	66	118
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés	304	333	385
Créances sociétés affiliées et autres	563	908	1 068
	867	1 241	1 453
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
Actions propres	26		
Autres titres de placement			
	26		
BANQUES, CHEQUES POSTAUX, CAISSES	11	9	15
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	4	4	62
	1 233	1 547	1 697
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	3	2	37
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	1	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	4 232	5 067	5 701

BILAN			
Passif	(en millions d'euros)		
	31-déc-97	31-déc-98	31-déc-99
CAPITAUX PROPRES			
Capital	781	885	912
Primes d'émission	556	488	428
Ecart de réévaluation :			
- Réserve spéciale	30	29	28
Réserves :			
- Réserve légale	78	78	88
- Réserves réglementées	488	463	463
- Réserve générale	515	512	512
- Réserve pour éventualités diverses	70	70	70
- Fonds d'amortissement	2	2	2
- Réserve de change	8	8	8
Report à nouveau	247	333	404
Résultat de l'exercice	254	303	310
SOUS-TOTAL	-	-	-
Subventions d'investissements			
Amortissements dérogatoires	65	62	51
Autres provisions réglementées	12	12	8
	3 106	3 245	3 284
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	62	66	53
Provisions pour charges	11	18	2
	73	84	55
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	286	928	1 512
Emprunts et dettes financières divers	51	53	49
Avances et dépôts reçus des clients	369	356	182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148	153	195
Dettes fiscales et sociales	84	88	79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9	8	10
Dettes auprès de sociétés affiliées et autres	74	120	305
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	31	32	30
	1 052	1 738	2 362
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	1		
TOTAL DU PASSIF	4 232	5 067	5 701

COMPTE DE RESULTAT			
	(en millions d'euros)		
Charges	31-déc-97	31-déc-98	31-déc-99
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	60	42	40
Variation de stocks	(2)	(1)	(2)
Autres achats	477	490	450
Charges externes	204	210	233
Impôts, taxes et versements assimilés	29	32	31
Salaires, traitements et provisions pour congés payés	167	175	174
Charges sociales	105	113	117
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	55	48	57
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	5	6	4
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	15	23	18
Autres charges	6	6	4
	1 121	1 144	1 126
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions	2	1	1
Intérêts et charges assimilées	19	35	63
Différences négatives de change	2	2	2
	23	38	66
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	4	9	10
Sur opérations en capital	40	20	11
Dotations aux amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	6	2	
Dotations aux provisions pour risques et charges et pour dépréciations exceptionnelles	6	11	2
	56	42	23
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	6	3	2
IMPOTS SUR LES BENEFICES	47	58	45
TOTAL DES CHARGES	1 253	1 285	1 262
BENEFICE NET	254	303	310
TOTAL GENERAL	1 507	1 588	1 572

COMPTE DE RESULTAT			
	(en millions d'euros)		
Produits	31-déc-97	31-déc-98	31-déc-99
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue :			
- Biens	982	1 064	957
- Services et activités annexes	119	135	147
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 101	1 199	1 104
Production stockée	51	(38)	23
Production immobilisée	26	14	18
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions	17	29	18
Charges ne concernant pas l'exploitation	5	4	15
Autres produits	60	78	89
	159	87	163
	1 260	1 286	1 267
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	158	171	208
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	11	14	34
Autres intérêts et produits assimilés	4	5	1
Reprises sur provisions	1	2	1
Différences positives de change	2	3	3
	176	195	247
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	7	5	22
Sur opérations en capital	49	90	14
Reprises sur provisions	15	12	22
	71	107	58
TOTAL DES PRODUITS	1 507	1 588	1 572
TOTAL GENERAL	1 507	1 588	1 572

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31/12/99				
	Nombre d'actions	%		Valeurs nettes d'inventaire
	ou de parts	de participation	SOCIETES	après réévaluation 1976-1978 et 1979
A.	Titres dont la valeur nette d'inventaire est supérieure à 15 245 euros (100 000 francs) par catégorie de titres ou par participation			
I -	Titres de participation			
			1. SOCIETES FRANCAISES	
			a/ Titres de participation cotés	
	1 334 983	87,07	Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient	394 245
	55 611	66,09	Séchillienne	901
				395 146
			b/ Titres de participation non cotés	
	1 361 676 922	99,72	Air Liquide International	2 249 315
	427 785	99,10	Société des Gaz Industriels de France	100 322
	6 562 379	99,99	Air Liquide Welding (ALW)	100 043
	1 118 134	99,99	Compagnie Industrielle, Commerciale et Financière des Gaz	45 595
	2 291 090	99,58	Société Industrielle des Gaz de l'Air	35 575
	1 969 564	99,99	Chemoxal	30 326
	573 573	99,98	Air Liquide Santé (International)	21 936
	955 725	99,99	Altal	15 920
	302 493	99,99	Air Liquide Engineering	8 868
	488 347	76,49	Air Liquide Europe	7 445
	437 782	99,99	Air Liquide Electronics Systems	6 674
	352 944	99,99	Air Liquide Innovation	5 381
	299 994	99,99	Sudac Air Service	4 848
	279 997	70,00	Sidergal	4 269
	244 291	98,35	Aqualung International	4 146
	239 194	99,99	Azérus	3 646
	185 451	95,10	Cryolor	3 622
	179 994	99,99	Sicogef	2 744
	39 994	99,98	Sorgal	1 975
	117 938	99,91	Sepal	1 869
	10 183	2,65	Carboxyque Française	1 397
	59 104	99,99	Baikowski Soudage	1 296
	36 725	99,39	Société d'Utilisation Scientifique et Industrielle du Froid	1 104
	40 493	99,98	Air Liquide Europe Centrale et Orientale	617
	319 796	99,94	Société Anonyme Française Péroune	159
	9 985	49,92	Fabriques d'Oxygène du Sud-Ouest Réunion	152
	3 194	99,81	Air Liquide Cryogénie	48
	3 194	99,81	Air Liquide Industrie	48
	3 194	99,81	Air Liquide Participations	48
	3 000	20,00	Airstar	46
	3 194	99,81	Air Liquide Finance	38
	3 194	99,81	Air Liquide Logistique	38
	3 194	99,81	Air Liquide Production	38
	3 194	99,81	Air Liquide Shared European Services	38
	2 496	0,62	VitalAire	38
	2 494	0,02	Air Liquide Eurotonnage	38
	2 494	99,76	Air Liquide Trading	38
	2 494	0,82	Bioxal	38
	1 247	49,88	Société de Services Industriels	19
				2 659 759
			2. SOCIETES ETRANGERES	
			a/ Titres de participation cotés	
	163 461	59,88	Air Liquide Tunisie	2 798
				2 798
			b/ Titres de participation non cotés	533 943

	Nombre d'actions	%		Valeurs nettes d'inventaire
	ou de parts	de participation	SOCIETES	après réévaluation 1976-1978 et 1979
II -	Autres titres immobilisés			
			1. SOCIETES FRANCAISES	
			<i>a/ Titres cotés</i>	
	696 763	0,84	Actions propres	101 100
				101 100
			<i>b/ Titres non cotés</i>	
	41 400		Vernes-Invest (Obligations convertibles)	6 311
	3 755 285	1,86	Arianespace Participation	5 725
				12 036
			2. SOCIETES ETRANGERES	
			Néant	
III -	Valeurs mobilières de placement			
B.	Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 245 euros (100 000 francs)			
			<i>a/ Titres de participation</i>	25
			<i>b/ Autres titres immobilisés</i>	39
				64
C.	Participations dans les sociétés immobilières			
			(Titres non cotés)	16 660
			Total général (A + B + C)	3 721 505

TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital	Autres capitaux	Quote-part	Valeur comptable des titres détenus après réévaluation			P a co l s e ren
	au	propres au	du capital	de 1976, 1978 et 1979			
	31.12.1999	31.12.1999	détenue en %	Valeur brute	Valeur nette	dont écart de réévaluation	
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication							
I - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)							
<i>a) Sociétés exploitant en France</i>							
Air Liquide Santé (International) (*) 10, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	8 746,2	14 944,6	99,98	21 936,5	21 936,5	6 300,7	
Société Immobilière de L'Air Liquide 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	38,1	11,4	99,99	16 110,2	16 110,2	16 072,1	
Air Liquide International (*) 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	1 040 799,6	1 345 063,5	99,72	2 249 315,3	2 249 315,3	21 186,3	
Air Liquide Welding (ALW) (*) 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	100 043,0	-3,0	99,99	100 042,8	100 042,8	-	
Compagnie Industrielle Commerciale et Financière des Gaz (*)							
75, quai d'Orsay - 75007 Paris	17 045,9	8 163,0	99,99	45 595,4	45 595,4	-	
Société des Gaz Industriels de France 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	65 806,3	30 180,9	99,10	100 322,0	100 322,0	-	
Chemoxal							
75, quai d'Orsay - 75007 Paris	30 025,9	1 098,9	99,99	30 325,9	30 325,9	-	
Société Industrielle des Gaz de l'Air 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	35 076,1	2 543,5	99,58	35 575,0	35 575,0	-	
Altal							
75, quai d'Orsay - 75007 Paris	15 291,7	29,3	99,99	16 149,8	15 920,4	-	
Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (*) 75, quai d'Orsay - 75007 Paris (2)	23 382,6	58 885,0	87,07	394 245,0	394 245,0	-	
<i>b) Sociétés exploitant hors de France</i>							
Sociedade Portuguesa do Ar Liquido							
Rua Dr. Antonio Loureiro Borges, 4 - 2° - 1495 Algés (Portugal)	13 218,1	10 535,4	99,93	11 021,9	11 021,9	-	
Air Liquide Industries Belgium							
13, avenue Maurice Destenay - Liège (Belgique)	106 590,8	2 136,6	99,99	92 937,0	92 937,0	-	
L'Air Liquide Coordination Center							
13, avenue Maurice Destenay - Liège (Belgique)	610 314,0	113 856,7	60,44	341 170,8	341 170,8	-	
Air Liquide Proprietary Limited							
9 Wellington Road - Parktown - 2193 Johannesburg (Afrique du Sud)	2 159,0 (3)	10 583,9 (3)	75,84	11 267,2	9 703,7	-	
II - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)							
<i>a) Sociétés exploitant en France - Néant</i>							
	-	-	-	-	-	-	
<i>b) Sociétés exploitant hors de France - Néant</i>							
	-	-	-	-	-	-	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations							
I - FILIALES NON REPRISES AU I							
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	60 977,6	60 359,7	2 690,3	
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	22 139,7	18 883,4	4 032,3	
II - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU II							
a) dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	217,5	217,5	-	
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	14 315,9	13 020,2	777,3	

(*) Holding

(1) Air Liquide International, la Société Immobilière de L'Air Liquide et la Compagnie Industrielle Commerciale et Financière des Gaz paient une partie de leur dividende sous forme de dividende intérimaire prélevé sur les résultats de l'exercice en cours.

- (2) Ensemble des activités exercées principalement par l'intermédiaire de filiales.
- (3) Convertis en euros au cours de clôture.

6 - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, CONTROLE DES COMPTES (AU 15 Juin 2000)

6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration compte 13 membres depuis l'Assemblée Générale du 4 mai 2000.

Deux administrateurs seulement sont dirigeants en activité de la société.

Un autre a été dirigeant jusqu'en mai 1995. Tous les autres administrateurs sont extérieurs à la société, sans lien de capital, d'intérêt ou d'affaires avec elle autre que les actions détenues à titre personnel, Ce qui leur donne toute indépendance pour prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires. Les administrateurs sont choisis pour leurs compétences reconnues dans les domaines stratégiques de l'entreprise: développement international, industrie, marketing, recherche, finances, services.

Edouard de Royere

Né le 26 juin 1932. Possède 16 725 actions.

Administrateur de L'Air Liquide depuis 1971. Echéance du mandat actuel : 2004.

Président d'honneur de L'Air Liquide depuis 1997,

Président-Directeur Général de 1985 à 1995.

Administrateur de Danone , L'Oréal , Sodexho , Solvay, KBL, Strafor-Facom . Membre du Conseil de Surveillance de Michelin.

Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions.

Alain Joly

Né le 18 avril 1938. Possède 29 712 actions.

Administrateur de L'Air Liquide depuis 1982. Echéance du mandat actuel : 2005.

Président Directeur Général de L'Air Liquide depuis 1995.

Directeur Général de 1985 à 1995.

Administrateur de Lafarge et de BNP Paribas.

Pierre Bellon

Né le 24 janvier 1930. Possède 843 actions.

Administrateur de L'Air Liquide depuis 1997. Echéance du mandat actuel : 2003.

Président du Directoire de Bellon S.A. Président-Directeur Général de Sodexho Alliance.

Michel Bon

Né le 5 juillet 1943. Possède 552 actions.

Administrateur de L'Air Liquide depuis 1998. Echéance du mandat actuel : 2004.

Président-Directeur Général de France Telecom.

Administrateur de Lafarge , Grand Vision , Bull . Membre du Conseil de Surveillance de Sonepar Distribution . Président du Conseil de Surveillance des Editions du Cerf .

Président du Conseil de Surveillance de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Vice-Président de l'Institut Pasteur.

Thierry Desmarest

Né le 18 décembre 1945. Possède 770 actions.
Administrateur de L'Air Liquide depuis 1999. Echéance du mandat actuel : 2003.
Président-Directeur Général de Total Fina ELF
Administrateur de COGEMA

Pierre Gilles de Gennes

Né le 24 octobre 1932. Possède 853 actions.
Administrateur de L'Air Liquide depuis 1992. Echéance du mandat actuel : 2004.

Professeur au Collège de France; Directeur de l'Ecole de Physique et de Chimie de Paris ; Membre de l'Académie des Sciences. Prix Nobel de Physique.

Administrateur de Rhodia et de Sanofi-Synthelabo.

Sir Christopher Hogg

Né le 2 août 1936. Possède 550 actions.
Administrateur de L'Air Liquide depuis 2000. Echéance du mandat actuel: 2005.

Président du Conseil d'Administration de Reuters Group plc et Allied Domecq plc.
Administrateur de SmithKline Beecham.

*Président du Conseil d'Administration du Royal National Theatre.
Membre de l'International Council de J.P. Morgan and Co. Inc. (Etats-Unis)*

Lindsay Owen-Jones

Né le 7 mars 1946. Possède 799 actions.
Administrateur de L'Air Liquide depuis 1994. Echéance du mandat actuel : 2005.

Président-Directeur Général de L'Oréal.
Administrateur de BNP Paribas et Lafarge .

Jean Peyrelevade

Né le 24 octobre 1939. Possède 893 actions.
Administrateur de L'Air Liquide depuis 1991. Echéance du mandat actuel : 2003.

Président du Crédit Lyonnais.
Administrateur de Bouygues, Club Méditerranée , LVMH , Power Corporation of Canada (Canada) , Lagardère Group, AGF . Membre du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux.
Représentant permanent de l'Etat dans Renault S.A.

Benoît Potier

Né le 3 septembre 1957. Possède 550 actions
Administrateur de L'Air Liquide depuis 2000. Echéance du mandat actuel: 2005.
Directeur général de L'Air Liquide depuis 1997.

Administrateur de l'Ecole Centrale de Paris et Membre du Conseil France de l'INSEAD.

Edzard Reuter

Né le 16 février 1928. Possède 984 actions.
Administrateur de L'Air Liquide depuis 1990. Echéance du mandat actuel : 2002.

*Président honoraire du Conseil de Surveillance de la Bankgesellschaft Berlin AG à Berlin.
Membre de l'International Advisory Committee of Chase Manhattan Bank à New York.*

Dennis Weatherstone

Né le 29 novembre 1930. Possède 755 actions.

Administrateur de L'Air Liquide depuis 1994. Echéance du mandat actuel : 2005.

Membre de l'International Council de JP Morgan & Co. Inc. (Etats-Unis).

Administrateur de General Motors Corporation et Merck and CO Inc.

Membre du Board of Banking Supervision of the Financial Services Authority à Londres.

Emilio de Ybarra y Churruca

Né le 9 novembre 1936. Possède 800 actions.

Administrateur de L'Air Liquide depuis 1996. Echéance du mandat actuel : 2002.

Président Exécutif du Conseil d'Administration du Banco Bilbao Vizcaya Argentaria.

Vice-Président du Conseil d'Administration de Repsol et du Banco Nationale del Lavoro .

Administrateur de Finaxa et du Groupe Correo de Comunicacion.

Les mandats d'administrateur indiqués comprennent seulement les mandats détenus par chaque titulaire en dehors de son propre Groupe.

Le nombre des actions détenues comprend l'attribution le 15 juin 2000 d'une action gratuite pour dix actions.

6.1.2 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois au cours de l'année 1999.

L'examen des comptes a lieu au cours de séances approfondies réunissant l'ensemble du Conseil d'Administration, avec la participation des responsables financiers et comptables et du contrôle général de la société, ainsi que des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé des questions, remarques ou critiques formulées par les actionnaires tant au cours des réunions d'actionnaires que par courrier, messagerie électronique ou par appel téléphonique.

6.1.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de sélection et des rémunérations

Membres : MM. Edouard de Royere, Pierre Bellon, Dennis Weatherstone.

Ce comité fait des propositions au Conseil d'Administration sur sa composition, sur le choix des candidatures d'administrateurs à soumettre à l'Assemblée. Il examine les politiques de rémunération des cadres dirigeants. Il propose au Conseil d'Administration les rémunérations des mandataires sociaux ainsi que les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions.

La politique de rémunération des cadres dirigeants tient compte des pratiques du marché. Elle comporte une part variable importante dépendant de l'atteinte d'objectifs de résultats et de la contribution individuelle. Pour les mandataires sociaux, cette part variable est essentiellement liée à des objectifs de croissance des résultats du Groupe. Elle peut représenter plus de la moitié de la rémunération totale, à objectifs atteints.

L'objectif de l'attribution des options est de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires. Ces options sont attribuées à un prix égal à 100% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution et pour les options attribuées depuis le 24 septembre 1997, dans un délai de cinq ans minimum. Certaines de ces options sont assorties d'objectifs sur une certaine durée. Le comité de sélection et des rémunérations s'est réuni deux fois en 1999.

Comité d'Audit

Membres : MM. Edouard de Royere, Michel Bon, Edzard Reuter.

Le comité d'audit examine les dispositifs de contrôle existant dans l'entreprise se fait rendre compte du résultat de ces contrôles, tant par les services de contrôle général internes que par les Commissaires aux Comptes. Il examine également les méthodes comptables utilisées. Il rend compte de ces examens au Conseil d'Administration. Le comité d'audit s'est réuni une fois en 1999.

6.1.4 DIRECTION GENERALE (au 1er juillet 2000)

Alain JOLY

Président-Directeur Général depuis mai 1995

Depuis 37 ans dans le Groupe,

61 ans.

Administrateur de Lafarge et de BNP Paribas

Gérard LEVY

Directeur Général depuis 1995

Depuis 19 ans dans le Groupe,

60 ans.

Benoît POTIER

Directeur Général depuis 1997

Depuis 18 ans dans le Groupe,

42 ans

Administrateur de l'Ecole Centrale de Paris et membre du Conseil France de l'INSEAD

Jean-Claude BUONO

Directeur Général Adjoint depuis le 26 Juin 2000

Directeur Finance Administration

Depuis 12 ans dans le Groupe,

56 ans.

Administrateur de Velectra Paramount et de SNC Jean d'Estrées

Colin KENNEDY

Directeur depuis 1995

Depuis 31 ans dans le Groupe,

54 ans.

Paul du SAILLANT

Directeur depuis 1999

Depuis 18 ans dans le Groupe,

40 ans.

Jean-Marc de ROYERE

Directeur depuis 1999

Depuis 9 ans dans le Groupe,

35 ans.

Note : Ages au 31 Décembre 1999

6.1.5. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société RSM SALUSTRO-REYDEL,
représentée par M. Edouard SALUSTRO
8, avenue Delcassé – 75378 PARIS CEDEX 08

Société ERNST & YOUNG AUDIT
représentée par M. Jean-Claude LOMBERGET
4, rue Aubert – 75009 PARIS

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Yves CANAC
2, rue d'Artois
75008 PARIS

Monsieur Dominique THOUVENIN
Domicilié chez Ernst & Young Audit
Tour Ernst & Young
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

6.1.6. REVISEURS

Ernst & Young LLP
277, Park Avenue
NEW YORK, NY10172

6.2 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 1996 a fixé à 2 700 000 francs le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs. La règle de répartition des jetons de présence est la même pour tous les administrateurs. Elle compte une part fixe annuelle, représentant environ la moitié du montant, et une part variable liée à la présence effective à chacune des réunions.

Le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 1999 s'est élevé à 1 987 980 francs (2 315 865 francs au titre de l'exercice 1998).

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction sont indiquées dans la note J du rapport financier (page 88). Des options ont été accordées aux dirigeants ; leur montant est indiqué en page 11. Il n'existe pas de prêts ou de garanties accordées ou constituées en faveur des membres du Conseil d'Administration.

La part de capital détenue par les administrateurs s'élève à 0,06 %.

6.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien

fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions avec la SOCIETE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE D'EXTREME-ORIENT (SOAEO)

Administrateur concerné : Monsieur Alain JOLY

Nature et objet : Convention de mise en commun des disponibilités financières entre votre société et la SOAEO.

Modalités : Convention prenant effet le 3 mai 1999 en faisant application des conditions du marché. Elle a été conclue pour une durée indéterminée et permet aux sociétés contractantes d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leur besoin de trésorerie ou peuvent utiliser leur excédent, tout en réalisant un équilibre financier à l'intérieur du groupe AIR LIQUIDE. Le solde de ce prêt, à la date du 31 décembre 1999, s'élève à 41 520 883 euros (272 359 136 francs).
Le montant des intérêts facturés au titre de cette convention est de 657 560 euros (4 313 313 francs).

Nature et objet : Conventions de prêts à moyen et long terme entre votre société et la SOAEO.

Modalités :

- Convention prenant effet le 7 mai 1999 en faisant application des conditions du marché. Elle a été conclue pour une durée de 2 ans. Le montant de ce prêt s'élève à 5 333 716 euros (35 000 000 francs).
- Convention prenant effet le 7 mai 1999 en faisant application des conditions du marché. Elle a été conclue pour une durée de 5 ans. Le montant de ce prêt s'élève à 5 333 716 euros (35 000 000 francs).

Nature et objet : Conventions de prêts à court terme entre votre société et la SOAEO.

Modalités : Ces conventions ont pris effet au cours de l'année 1999 en faisant application des conditions du marché 1999. Elles ont été conclues, en dollars US, pour des durées maximales de 3 mois. Le montant total de ces prêts, à la date du 31 décembre 1999, s'élève à 33 871 715 dollars US soit 32 419 466 euros (212 657 755 francs).

2. Convention avec SECHILIENNE

Mandataire concerné : Monsieur Benoît POTIER en sa qualité de Directeur Général de votre Société.

Nature et objet : Convention de mise en commun des disponibilités financières entre votre société et la SECHILIENNE qui se substitue à l'ancienne convention de trésorerie.

Modalités : Convention de mise en commun des disponibilités financières entre votre société et la SECHILIENNE prenant effet le 3 mai 1999 en faisant application des conditions du marché. Elle a été conclue pour une durée indéterminée et permet aux sociétés contractantes d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leur besoin de trésorerie ou peuvent utiliser leur excédent, tout en réalisant un équilibre financier à l'intérieur du Groupe AIR LIQUIDE. Le solde de ce prêt, à la date du 31 décembre 1999, s'élève à 3 675 616 euros (24 110 461 francs).

Le montant des intérêts facturés au titre de cette convention est de 80 724 euros (529 512 francs) et de 47 783 euros (313 438 francs) au titre de la précédente.

Ont été considérées comme courantes et traitées à des conditions normales, certaines conventions passées avec des sociétés dont L'AIR LIQUIDE détient la quasi-totalité du capital. Elles correspondent à des opérations internes au Groupe, telles que prêts et cautions, reclassements de participations, frais et redevances.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3. Conventions avec LA SOUDURE AUTOGENE FRANCAISE (SAF)

- Contrat de contribution au centre commun de recherche AIR LIQUIDE/SAF. Votre Société a encaissé au cours de l'exercice 1999 la contribution due au titre de l'exercice 1998, soit 2 299 816 euros (15 085 802 francs) hors TVA. Les refacturations à la SAF au titre de sa contribution de l'exercice 1999, s'élèvent à 3147 595 euros (20 646 873 francs) hors TVA.
- Contrat de distribution exclusive des matériels et des produits de la SAF par les filiales de L'AIR LIQUIDE ou par les sociétés dans lesquelles L'AIR LIQUIDE a une participation dans tous les pays d'Afrique où le Groupe est présent. Votre société a facturé à la SAF, au titre de l'exercice 1999, la somme de 39 635 euros (259 990 francs) hors TVA.
- La SAF a refacturé à votre société le montant de la location de l'immeuble du CTAS, soit 310 482 euros (2 036 631 francs) hors TVA.

4. Conventions avec AIR LIQUIDE JAPAN

- Contrat d'assistante technique au profit de AIR LIQUIDE JAPAN KK dans les domaines du matériel cryogénique et de la séparation des gaz. Votre société a perçu les redevances pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 30 juin 1999, soit 1 624 060 euros (10 653 135 francs).
- Convention de licence de technologie. Votre Société a perçu les redevances pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 30 juin 1999, soit 7 092 481 euros (46 523 627 francs).
- Convention de licence d'utilisation du nom commercial et des marques. Votre Société a perçu les redevances pour la période du 1^{er} avril 1998 au 30 juin 1999, soit 321 161 euros (2 106 679 francs).

5. Conventions avec AIR LIQUIDE MAROC

- Convention d'assistance technique dans les domaines de la production, la distribution, l'utilisation et la commercialisation des gaz industriels et du soudage/coupage. Votre Société a perçu les redevances pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999, soit 153 689 euros (1 008 127 francs).
- Convention de licence de technologie. Votre Société a perçu les redevances pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999, soit 614 752 euros (4 032 506 francs).
- Convention de licence d'utilisation du nom commercial et des marques. Votre Société a perçu les redevances pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999, soit 38 456 euros (252 252 francs).

Les Commissaires aux Comptes

Paris, le 1^{er} Mars 2000

ERNST & YOUNG AUDIT
Jean-Claude Lomberget

SALUSTRO REYDEL
Edouard Salustro Jean-Pierre Cruzet

7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU 1ER TRIMESTRE 2000

En Millions	1999 Euros	2000 Euros	2000 / 1999 %	2000 / 1999 % hors change	2000 FRF
Gaz et services	1 198	1 505	+25,6%	+17,1%	9 870
Soudage	154	172	+11,7%	+5,2%	1 126
Ingénierie et Construction	21	21	0%	-4,8%	136
Autres activités	101	133	+31,7%	+28,7%	876
TOTAL	1 474	1 831	+24,2%	+16,4%	12 008

COMMENTAIRES

Gaz et services

Le 1er trimestre 2000 confirme l'accélération, trimestre après trimestre, de la croissance du chiffre d'affaires gaz et services, activité principale du Groupe.

	1 ^{er} trimestre 1999 /1998	2 ^{ème} trimestre 1999 /1998	3 ^{ème} trimestre 1999 /1998	4 ^{ème} trimestre 1999 /1998	1 ^{er} trimestre 2000 /1999
Croissance	+0,5%	+6,2%	+11,4%	+22,6%	+25,6%
Croissance hors change et à périmètre comparable	+1,1%	+3,2%	+5,3%	+10,7%	+14,7%

Cette accélération est liée à la montée en puissance des nouveaux contrats et à l'apport des services à l'industrie et à la santé, s'ajoutant à une activité industrielle favorable. **Le Groupe a ainsi mis en service 50 grands contrats entre 1997 et 1999 dont 40 ces deux dernières années. Leur contribution cumulée au chiffre d'affaires en 2000 sera supérieure à 500 millions d'euros (3,3 milliards de francs) après avoir été de 335 millions d'euros en 1999. L'activité des clients industriels, qui avait connu une baisse temporaire début 1999, puis une reprise, reste soutenue. Les ventes à l'industrie des semi-conducteurs sont notamment en très forte croissance après dix-huit mois de relative stabilité. La santé est en croissance de 27,5% dont la moitié provient d'acquisitions dans le domaine des soins à domicile. D'une manière générale les services à l'industrie et à la santé ont été en très forte croissance au 1er trimestre (+50%).**

Par zone géographique, le 1^{er} trimestre a été marqué :

- pour la **France**, par une forte croissance de l'activité industrielle et la croissance des services, en particulier dans le domaine des solutions énergie (fourniture de vapeur à Rhodia à Feyzin et à Lyondell à Fos-sur-Mer) et des soins à domicile (acquisition de la société Orkyn' au 1^{er} septembre 1999).
- pour l'**Europe** (hors France), par la montée en puissance des nouveaux contrats, notamment les deux plus gros contrats de fourniture d'oxygène de l'histoire du Groupe pour gazéifier des résidus pétroliers en Italie, et par une bonne activité dans l'Europe du Sud.
- pour l'**Amérique**, aux Etats-Unis, par la très forte progression des ventes par canalisation et par une reprise de la croissance de l'électronique. L'activité est en forte croissance en Amérique du Sud. La santé poursuit son développement sur l'ensemble de la zone.
- en **Asie**, par une très forte croissance à Taiwan, une reprise dans les pays d'Asie du Sud Est et, au Japon, par une activité stable avec des commandes dans l'électronique et un effet de change très positif du yen.

Autres

L'activité **Soudage** montre globalement des signes d'amélioration avec une reprise en Europe. La société roumaine Ductil spécialisée dans la fabrication de produits de soudage, acquise fin 1999, a été consolidée au 1^{er} janvier 2000.

Les ventes aux tiers de l'Ingénierie sont stables.

Le chiffre d'affaires des autres activités reflète la très forte croissance de la chimie de spécialité et de la plongée, ainsi que l'hygiène hospitalière. Cette dernière inclut l'augmentation de la participation dans la société Anios au 1^{er} août 1999.

Total

L'ensemble du chiffre d'affaires, toutes activités confondues, est en croissance de 24,2%. L'effet de change favorable (+7,8%) est dû notamment à la hausse du yen et du dollar. L'impact de la croissance externe est de +3,2%.

1- Chiffre d'affaires par activité

	2000	1999
<u>En millions d'euros</u>	1 ^{er} Trimestre	1 ^{er} Trimestre
GAZ & SERVICES	1505	1198
<i>Industriel</i>	1287	1027
<i>Santé</i>	218	171
SOUDAGE	172	154
INGENIERIE & CONSTRUCTION	21	21
AUTRES	133	101
ACTIVITES	56	37
<i>Santé</i>	40	34
<i>Chimie</i>	37	30
<i>Plongée et divers</i>		
TOTAL	1831	1474
<i>Total santé</i>	274	208

2- Chiffre d'affaires par zone géographique

2000 : 1 ^{er} trimestre	France	Europe	Amérique	Asie Pacifique	Afrique	TOTAL
GAZ & SERVICES	337	424	499	224	21	1505
SOUDAGE	44	63	50	13	2	172
AUTRES ACTIVITES	74	32	25	2	0	133
S/total hors Ing/Const.	455	519	574	239	23	1810
INGENIERIE/ CONSTRUCTION	9	4	3	4	1	21
TOTAL	464	523	577	243	24	1831
1999 : 1 ^{er} trimestre	France	Europe	Amérique	Asie Pacifique	Afrique	TOTAL
GAZ & SERVICES	273	369	361	176	19	1198
SOUDAGE	41	57	43	11	2	154
AUTRES ACTIVITES	51	28	19	3	0	101
S/total hors Ing/Const.	365	454	423	190	21	1453
INGENIERIE/ CONSTRUCTION	9	6	1	4	1	21
TOTAL	374	460	424	194	22	1474

7.2 FIN DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LE GROUPE BOC

Comme indiqué dans la note I du Rapport Financier (page 87), l'offre sur BOC lancée conjointement avec Air Products le 13 juillet 1999 était soumise à l'accord des autorités de la concurrence en Europe, au Canada et aux Etats-Unis.

Les autorités du Canada ont donné leur accord le 23 décembre 1999 et l'opération a été approuvée par la Commission Européenne le 18 janvier 2000 sous condition de désinvestissements par Air Liquide d'activités représentant 94 millions d'euros de chiffre d'affaires en France, Belgique et Pays-Bas et par BOC d'activités représentant 136 millions d'euros de chiffre d'affaires essentiellement au Royaume Uni.

Aux Etats-Unis, bien que nous ayons répondu aux exigences successives de la Federal Trade Commission (FTC), il est apparu que la FTC n'autoriserait pas l'opération. Ce qui a conduit à mettre fin à l'offre.

Il n'y aura pas d'impact financier sur le Groupe. Les frais engagés pour la réalisation de cette acquisition qui se sont élevés à 213 millions d'euros, dont 112 millions enregistrés au 31.12.1999, sont compensés par les profits enregistrés sur les instruments financiers mis en place dans le cadre du financement de l'opération: programme de couverture de taux d'intérêts et programme d'achat à terme de livres sterling.

7.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Air Liquide a mis en place un nouveau modèle de croissance fondé sur l'élargissement de l'offre et le développement de services à fort contenu de technologies.

Il nous a permis d'enregistrer, sur les trois dernières années, une croissance de 33% du chiffre d'affaires gaz et services, de 34% du bénéfice net par action et de 44% du cash flow. Les dividendes ont progressé de 38% sur la période.

Cette croissance va s'accélérer grâce à :

- la montée en puissance de nos grands contrats à long terme,
- la croissance de nos services à l'industrie et à la santé et
- la poursuite des programmes d'efficacité.

Notre objectif est une croissance du résultat net de 40% sur trois ans (de 1999 à 2002) avec une croissance du bénéfice net par action au moins égale.

Concernant l'exercice 2000, nous confirmons l'objectif d'une croissance du BNPA à deux chiffres.

Le succès de notre stratégie s'est traduit au cours de ces dernières années par un montant très important d'investissements industriels liés principalement à la signature de contrats à long terme. Notre stratégie au cours des prochaines années est d'optimiser nos investissements en :

- nous assurant que les investissements réalisés apportent la croissance attendue,
- focalisant les nouveaux investissements dans les bassins industriels où nous avons constitué des bases fortes,
- développant nos services à l'industrie et à la santé, qui ont une moins forte intensité capitalistique.

Nous confirmons l'objectif annoncé en 1999 de doubler la part des services dans notre chiffre d'affaires gaz et services pour passer de 14% en 1998 à 28% en 2003.

Notre objectif est d'augmenter la rentabilité des capitaux propres après impôts (ROE) de 12,1% à 14% sur trois ans ainsi que la rentabilité des capitaux utilisés après impôts (ROCE) d'un demi point par an. Le ROCE était de 9.6% à fin 1999.

Ces objectifs témoignent de la volonté réaffirmée par Air Liquide de créer encore plus de valeur pour ses actionnaires.

L'essor des nouvelles technologies de l'information et de l'offre services, notre base mondiale de plus d'un million de clients dans l'industrie et la santé et la profonde connaissance de leurs métiers, nous ouvrent des perspectives de développement considérables.